



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER
ET DU ROMORANTINAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° Délibération :	Date de convocation :	Date de séance :	Nombre de délégués :
2021-003	04/03/2021	25/03/2021	En exercice : 66 Présents : 37 Votants : 36

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars les élus délégués du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais se sont réunis en comité syndical et ont voté sous forme dématérialisée.

Etaient présents :

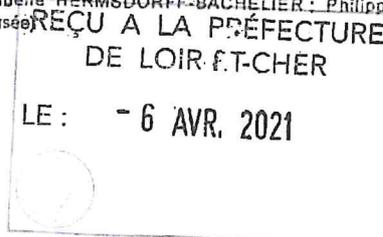
ANGE	Philippe DESMAREST	NOYERS-SUR-CHER	André COUETTE
BILLY	Jean-Marc NORBERT	OISLY	Christin FINOT
CHATEAUVIEUX		PONTLEVOY	Jean-Louis BERTHAULT
CHATILLON-SUR-CHER	Bruno DANGER	POUILLE	Alain GOUTX
CHATRES-SUR-CHER	Sylvie DOUCET	PRUNIER-SUR-SOLOGNE	Aurélien BERTRAND
CHEMERY		ROMORANTIN-LANTHENAY	Michel GUIMONET
CHISSAY-EN-TOURAIN	Philippe PLASSAIS	ROUGEOU	
CHOUSSY		SAINT AIGNAN-SUR-CHER	Eric CARNAT
COUDES		SAINT GEORGES-SUR-CHER	Bernard CLICHY
COUFFY	Stéphanie SICHAULT	SAINT JULIEN-DE-CHEDON	Jean-Claude HENNAULT
COURMEMIN		SAINT JULIEN-SUR-CHER	Romain SCOURJOUX
FAVEROLLES-SUR-CHER		SAINT LOUP-SUR-CHER	
FRESNES	Patrick GAUTIER	SAINT ROMAIN-SUR-CHER	
GIEVRES	Marie-Thérèse DRUESNE Françoise GILOT- LECLERC	SASSAY	Sylvianne TURMEAUX
GY-EN-SOLOGNE		SEIGY	Guy DUCHOSSOIS Pedro BÄCHLER
LA CHAPELLE-MONTMARTIN	Claude CHANAL	SELLES-SUR-CHER	Stella COCHETON
LANGON-SUR-CHER	Philippe VERNEUIL	SOINGS-EN-SOLOGNE	
LASSAY-SUR-CROISNE		THESEE	Daniel CHARLUTEAU
LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	Quentin LEGOUY	VALLIERES-LES-GRANDES	
		VILLEFRANCHE-SUR-CHER	Bruno MARECHAL
		VILLEHERVIERS	François CAVALIE
		CC VAL DE CHER - CONTROIS	Jacques PAOLETTI
		CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS	
LOREUX	Joël HERISSET	CONSEIL DEPARTEMENTAL	Jean-Marie JANSSENS
MARAY		CONSEIL DEPARTEMENTAL	Jacques MARIER
MAREUIL-SUR-CHER	Annick GOINNEAU	CONSEIL DEPARTEMENTAL	Louis de REDON
MEHERS		CONSEIL DEPARTEMENTAL	
MENNETOU-SUR-CHER	Christophe THORIN	CONSEIL DEPARTEMENTAL	
MEUSNES		CONSEIL DEPARTEMENTAL	
MONTHOU-SUR-CHER		CONSEIL DEPARTEMENTAL	
MONTRICHARD - VAL DE CHER		CONSEIL DEPARTEMENTAL	
MUR-DE-SOLOGNE	Pascal PICARD	CONSEIL DEPARTEMENTAL	

Etaient absents excusés : (pouvoir à), (pouvoir non valide)

Régis LESEC ; Christian SAUX (excusé) ; Nicolas BARRAS ; Ludovic BRIANDET ; Nicole DESEQUELLES ; Anne-Marie THEVENET ; Annie LEVAUX ; Gilles PELLE ; Sylvie BOREL ; Marie-Claude DEMOULIN ; Anne BOURDIN ; Géraldine VEUX ; Gérald LEVIER ; Edwige DUVAL ; Gilles CHANTIER ; Elisabeth AUGÉ ; Olivier RACAULT ; Anne-Marie OLIVER ; Gilles DESLOGES ; Manuel TEXEIRA ; Anne-Laure CHEVALIER ; Sylvain DURAND ; Michel BAUD ; Martine BOILEAU ; Béatrice HUC (excusée) ; Patrice RUDAULT ; Sabrina COMPAIN ; Pascale TETOT ; Julie THEPIN ; Antoine LELARGE ; Eric MARTELLIERE ; Etodie PEAN ; Jean-Luc BRAULT ; Marianne HEMON ; Gérard THUE ; Gilles BELLARD ; Cédric DEVANNE ; Gilles GAILLARD ; Xavier DESCHAMPS ; Martine TONNARD ; Carole ROUSSEAU ; Céline CHUET ; Jean-François MARINIER ; Marceau MARCQ ; Pierre LANGLAIS ; Bernadette DESGRANGE ; Michel DUMONT-DAYOT ; Jean-Claude GAGUEUX ; Yves VILLANUEVA ; Bérénice CULIOLI ; Florence DANIAU ; Christian GUESNARD ; Laurent ALBERT ; Mickaël MOITAL ; Jeanny LORGEUX (excusé) ; Christophe LAUNAY ; Jean-Christophe ROUET ; Xavier TROTIGNON ; Dominique VAILLANT ; Michel LEPLARD ; Florence MALLIET ; Pierre BARBE ; Fabrice TRIOREAU ; Michel TROTIGNON ; Sandra TARTARIN ; Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED ; Marie-Laure BERTHIER ; Bernard BIETTE ; Anne-Marie DELALANDE ; Sylvie PAVONE ; Eric LACROIX ; Patrick LEFRENE ; Nelly ANTOINE ; Hervé DELORME ; Alain POMA (excusé) ; Nicole ROGER (excusé) ; Hubert BESSONNIER ; Marie-Pierre BEAU ; Christina BROWN ; Dominique CHAUMEIL ; Michel FROMET ; Isabelle HERMSDORFF-BACHELIER ; Philippe SARTORI (excusé) ; Geneviève REPINCAÏ. Tania ANDRE (Conseillère Régionale, excusée)

Philippe SARTORI donne pouvoir à André COUETTE.

Secrétaire de séance : Sylvie DOUCET



N° délibération : 2021-003



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER
ET DU ROMORANTINAIS

OBJET :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu la délibération n°18.009 du Comité syndical du 5 mars 2020 adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2020,

Vu la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2020 qui s'établit ainsi :

Résultat de la section de fonctionnement Résultat de la section d'investissement

Recettes de fonctionnement 2020	416 823,93€	Recettes d'investissement 2020	19 814,28€
Depenses de fonctionnement 2020	303 643,88€	Dépenses d'investissement 2020	14 985,69€
Résultat de fonctionnement 2020	113 180,05€	Résultat d'investissement 2020	4 828,59€
Excédent cumulé pour 2020	113 180,05€	Excédent cumulé pour 2020	4 828,59€

Considérant que ce Compte Administratif est strictement conforme au Compte de Gestion tenu par le Trésorier,
Monsieur le Président du Syndicat de Pays ayant quitté la séance et le Comité syndical siégeant sous la présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI,

Après en avoir délibéré,

par : contre : 0

abstention : 0

pour : 36

Le Comité syndical approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du Syndicat du Pays.

**LE PRESIDENT DE SEANCE,
Jacques PAOLETTI**



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du
Le Président Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.